

Jour de séance 19

le mercredi 28 mars 2012

10 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 62.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition qui réclame le maintien, à l'Hôpital régional de Miramichi, des lits de soins actifs et de la désignation de centre de traumatologie de niveau 3. (Pétition 63.)

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

M. Boudreau invoque le Règlement; il soutient que le premier ministre a menti à la Chambre pendant les questions orales. Le président de la Chambre demande au député de retirer le terme « menti », demande à laquelle le député obtempère. Le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car il s'agit d'un différend au sujet de points de fait.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Killen :

21, *Loi sur la Rothesay Netherwood School.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Melanson donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward vise à équilibrer le budget de fonctionnement d'ici à 2014;

attendu que le gouvernement Alward se concentre surtout sur les dépenses qui figurent au bilan provincial pour atteindre l'équilibre;

attendu qu'il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour remédier à la situation financière de la province ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick connaît une croissance négative de l'emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Alward ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que, pour réaliser l'objectif d'un budget équilibré d'ici à 2014, il est nécessaire de générer des recettes additionnelles ;

attendu que la création d'emplois s'avère un moyen important d'augmenter les recettes provinciales ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas encore élaboré de plan stratégique de création d'emplois ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à élaborer et à rendre public sans délai un plan détaillé de création d'emplois, qui comprend des objectifs et des cibles quantifiables.

M. Fraser donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que le City Hospital, à Moncton, et l'Hôpital régional de Saint-Jean sont les deux seuls centres d'excellence en neurologie de la province ;

attendu que les médecins et les spécialistes médicaux conviennent que le City Hospital, à Moncton, et l'Hôpital régional de Saint-Jean, en tant que centres importants de traumatologie qui assurent des services aux gens de toutes les régions de la province, fourniraient de meilleurs soins de santé s'ils pouvaient profiter d'appareils d'imagerie par résonance magnétique 3 T ;

attendu que le gouvernement Alward a écarté l'idée d'installer des appareils d'IRM 3 T, allant jusqu'à refuser l'offre d'une contribution de 1 million de dollars de la part d'une fondation hospitalière ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à tenir compte de l'avis de professionnels médicaux et à acheter et à installer des appareils d'IRM 3 T au City Hospital, à Moncton, et à l'Hôpital régional de Saint-Jean.

M. Kenny donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que les chauffeurs d'Autocars Acadien sont en grève depuis plus de trois mois ;

attendu qu'Autocars Acadien est le seul moyen de transport public interurbain au Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick dépendent d'Autocars Acadien pour se déplacer ;

attendu que le gouvernement fédéral a refusé d'intervenir dans la grève, les députés fédéraux, les ministres et les sénateurs conservateurs du Nouveau-Brunswick étant demeurés muets sur la question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il intervienne dans le conflit de travail afin que le transport public interurbain puisse reprendre au Nouveau-Brunswick.

M. Melanson donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprenait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser — avant la fin de mai 2012 — et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

M. Arseneault donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 5 avril 2012, appuyé par M. Melanson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le

nombre de postes vacants dans les parties I, II, III et IV de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, et la classification de chaque poste ou la description du poste, à partir d'aujourd'hui.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que la plateforme électorale du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, *Le Nouveau-Brunswick d'abord... pour un changement*, a énoncé l'engagement de trouver le moyen de faire participer aux travaux de la Chambre les partis politiques non représentés à l'Assemblée législative ;

attendu que le premier ministre a chargé Don Desserud d'examiner la question de la réforme parlementaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu que M. Desserud et Cody Waite ont publié leur rapport intitulé *Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick* ;

attendu que le gouvernement désire étudier des réformes des usages actuels à la Chambre afin d'encourager une plus grande participation et représentation en faveur des gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que, par dérogation aux articles 92 et 104 du Règlement, la Chambre constitue un Comité spécial de la réforme parlementaire, ayant pour mission d'étudier les recommandations du rapport Desserud en la matière pour le Nouveau-Brunswick et de déposer à l'Assemblée législative un rapport assorti de recommandations ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé du député de Victoria-Tobique, du député de Hampton-Kings, du député de Tracadie-Sheila, de la députée de Saint John Lancaster, du député de New Maryland—Sunbury-Ouest, du

député de Miramichi—Baie-du-Vin et du député de Dieppe-Centre—Lewisville. (Motion 28.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 29 mars 2012 à 11 h.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 24 novembre 2011, la Chambre, les mardis et jeudis soirs, siège de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur le mardi 24 avril 2012 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 57^e législature. (Motion 34.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Wilson et de M. Bonenfant, de ceux de M. Killen et de M. S. Robichaud ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par la substitution, au nom de M. B. Macdonald, de celui de M. Riordon ;

que la liste des membres du Comité permanent des soins de santé soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} Shephard, de celui de M. K. MacDonald ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, au nom de M. S. Robichaud, de celui de M. Bonenfant ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de M. McLean et de M. Jack Carr, de ceux de M. C. Landry et de M. Urquhart et par l'ajout de celui de M^{me} Blais ;

que la liste des membres du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Stewart, de M^{me} Wilson, de M. P. Robichaud et de M. C. Landry, de ceux de M. Davis, de M. McLean, de M. S. Robichaud et de M^{me} Lynch;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Riordon, de M. Harrison et de M. Urquhart, de ceux de M. Parrott, de M. Stewart et de M^{me} Wilson;

que la liste des membres du Comité permanent des privilèges soit modifiée par la substitution, au nom de M. Bonenfant, de celui de M. Parrott;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Wilson et de M. McLean, de ceux de M. Urquhart et de M. Steeves;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Davis et de M. Stewart, de ceux de M. Bonenfant et de M. Tait. (Motion 35.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 12 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick pour 2011

(27 mars 2012).